

## ARRETE N° 31/2023

### ARRETE DE CIRCULATION CREATION GC RD 51 - EN AGGLOMERATION

Le Maire de Saint Julien-sur-Cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société CONSTRUCTEL n° 26-28 rue des Gallières à Blois 41000, pour le compte de TDF – Val de Loire Fibre demeurant 27, rue Robert Nau 41000 Blois

Vu la permission de voirie accordée par le Conseil Départemental en date du 28/06/2023

Considèrent qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,

Vu l'intérêt général

### ARRETE

**Article 1** : En raison des travaux de génie civil sur le RD 51 (carrefour rues Epinetterie / Varannes) la circulation sera alternée manuellement à partir du 29/06/2023 pour une durée de 60 jours.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit

**Article 3** : Dans la mesure où l'état de l'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

**Article 4** : La signalisation réglementaire de chantier sera mise en place par la Société Constructel chargée des travaux et à ses frais. Elle sera précédée d'une pré signalisation d'annonce de chantier. La société Constructel sera entièrement responsable de tout incident ou accident résultant directement ou indirectement des prescriptions faisant l'objet du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémités du chantier. Les requérants et la Brigade de Gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 29/06/2023

Le Maire,  
Romain SOURIOUX

